

21 Jul 2023 -10:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Répartition des moyens du Fonds de solidarité européen pour les inondations de juillet 2021

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet de protocole de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le paiement et le suivi de la contribution du Fonds de solidarité européen.

Le protocole de coopération règle la répartition des moyens du Fonds de solidarité européen reçus à la suite des inondations de juillet 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be